

**PRÉSENTATION DU SYNDICAT CANADIEN DES
COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER
(SCEP-FTQ)**



**À la Commission des finances publiques
sur les auditions publiques sur le projet de loi n° 11,
Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de
retraite**

**Mardi le 24 mai 2011 à 15 heures
A la salle Louis-Joseph Papineau
De l'hôtel du parlement à Québec**

Monsieur le président,
Madame la ministre,
Messieurs et mesdames les députés

Permettez-nous de vous remercier, dans un premier temps, de nous accueillir ici cet après-midi pour témoigner de notre point de vue sur le projet de loi 11. Ce projet de loi est essentiel à la réalisation d'une entente que nous avons convenue avec AbitibiBowater et le gouvernement du Québec pour la sauvegarde des régimes de retraite de milliers de personnes et le maintien de milliers d'emplois. Mais avant de vous expliquer un peu plus la teneur de cette entente, laissez-nous vous adresser quelques remarques préliminaires.

Notre organisation

Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) représente près de 35 000 membres à travers le Québec, dont près de 15 000 dans le secteur de la forêt et du papier. Notre organisation, qui est pancanadienne, représente à travers le Canada la presque totalité des travailleurs et travailleuses de cette industrie. **Nous sommes aussi affiliés à la plus grande centrale syndicale au Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.**

Contexte

Depuis des années, nous avons été confrontés à la pire crise économique que cette industrie n'ait jamais rencontrée. Seulement au Québec, nous avons perdu plus de 10 000 membres dans ces industries au cours des 4 dernières années, c'est tout dire. **Nous devons vous rappeler qu'à ce moment, plus de 50% des compagnies de cette industrie étaient sous la**

protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), l'étape ultime avant la Loi sur la faillite. Ce fut ou cela a été le cas notamment d'AbitibiBowater, de Fraser, de Smurfit-Stone et de White Birch. D'autres compagnies ont aussi des problèmes sans nécessairement avoir recours à la LACC comme Kruger ou Fibrek, mais leur situation est tout aussi pénible.

C'est ainsi que des mesures pour éviter la terminaison des régimes de retraite ont été imaginées. Le seul cas de la terminaison des régimes de retraite chez Papiers Fraser de Thurso est une vraie honte (pour ne pas dire un vol pur et simple) mais il a permis de mettre en lumière les effets dévastateurs d'une terminaison. Non seulement les retraités ont perdu 35 % de leurs revenus de retraite, mais les participants actifs ont également perdu énormément. Ceux de 55 ans et plus, à hauteur de 40 % et ceux de moins de 55 ans, jusqu'à environ 70 % de ce à quoi ils s'attendaient pour leur retraite (solvency cliff ou solvabilité 55). Et ce scénario serait le même pour tous les régimes de retraite qui seraient terminés en cas de faillite des entreprises. Vous comprendrez donc dans quelle situation et les considérations qui étaient les nôtres dans pareil contexte.

Finalement, nous aimerions rappeler que l'industrie de la forêt joue un rôle majeur dans l'économie de nos régions au Québec. En ce sens, sa survie et sa vitalité auront un impact significatif sur le développement économique de l'ensemble du Québec.

Voici donc pour le contexte, voyons maintenant l'entente en elle-même et la négociation.

L'entente entre le SCEP et AbitibiBowater

Avant toute chose, il est important de comprendre le mode de négociation qui est en pratique depuis plus de 50 ans dans l'industrie des pâtes et papier. En effet, il est d'usage qu'une compagnie soit ciblée pour faire la négociation d'un contrat modèle dans l'est du Canada, contrat qui est ensuite négocié dans toutes les autres usines.

Lors du dernier renouvellement de ce contrat modèle, en 2009, c'est AbitibiBowater qui a été choisie puisqu'elle est la plus importante de l'industrie (après de multiples fusions). Très rapidement durant le processus de négociation, AbitibiBowater s'est placée sous la protection de la LACC alors qu'elle devait au régime de retraite seulement, la somme de 1,4 milliard de dollars... **Nous avons deux choix face à cette situation, ou bien, nous demeurons sur nos positions et n'acceptons aucune négociation ou bien nous nous mettons en mode innovation pour trouver des pistes de sorties.** La LACC est une nouvelle législation et nous sommes les premiers à en avoir été « victimes » si on peut dire puisque les règles du jeu habituelles sont complètement différentes lorsqu'une compagnie est sous la LACC. Nous avons dû être imaginatif et proactif et vous le comprendrez, c'est la deuxième option que nous avons choisie en nous donnant comme objectif premier, la sauvegarde des emplois et des régimes de retraite. Avoir fait autrement aurait signifié la faillite pure et simple d'AbitibiBowater, c'est-à-dire, la perte de plus de 7000 emplois et la diminution de 25% des rentes des milliers de retraités avec la terminaison des régimes.

Nous tenons aussi à signaler qu'avant de conclure cette entente, nous avons rencontré des milliers de retraités d'AbitibiBowater de toutes les régions dans une tournée sans précédent que nous avons organisée à travers les Maritimes, l'Ontario et le Québec. Ils ont été très nombreux à venir aux rencontres d'information. Nous leur avons expliqué les enjeux, nos efforts pour maintenir les usines ouvertes, non seulement pour préserver les emplois mais aussi pour faire en sorte que leurs rentes continuent d'être versées intégralement. Nous leur avons aussi expliqué les risques que cela comportait. Et nous avons reçu un appui massif de leur part.

Et c'est par la suite que nous avons pu conclure une entente avec la papetière et le gouvernement du Québec; en vertu de laquelle les régimes sont maintenus, mais pour lesquels, les sommes dues seront remboursées sur une période plus longue que celle normalement prévue. Précisons, qu'à elle seule cette condition ne suffit pas à sauvegarder les régimes car c'aurait aussi été impossible sans la contribution des travailleurs actifs qui ont accepté de consentir une diminution salariale de l'ordre de 10 % (ainsi que d'autres concessions financières de 7% supplémentaires dans leurs conditions de travail - c'est près de 100 millions de réductions de la masse salariale) pour maintenir le régime et les rentes de leurs aînés. **Ainsi, les retraités n'ont rien déboursé pour financer le déficit relié au service passé, déficit dont la majeure partie est pourtant reliée aux engagements envers eux. Sur les 1,4 milliard \$ de déficit, environ 900 millions \$ sont reliés aux retraités alors que la totalité des paiements d'amortissement provient des membres actifs.** Nous vous le rappelons sans une entente de cette nature, le régime serait terminé avec le résultat que les retraités perdraient 25 % de leurs rentes et les actifs encore davantage.

L'industrie des pâtes et papiers

Certaines critiques ont été formulées parce que cette entente particulière est maintenant applicable à n'importe quelle compagnie de l'industrie du papier, mais nous aimerions rappeler que l'allègement du calendrier d'amortissement est rattaché à plusieurs conditions imposées par le gouvernement du Québec quant aux opérations de l'entreprise. Il faut donc regarder les mesures d'allègement dans un cadre plus global que celui du régime de retraite. Chaque demande par des entreprises de l'industrie des pâtes et papier doit être examinée au cas par cas. Il y en a qui sont sous la LACC et d'autres non. C'est d'ailleurs dans ce même esprit que même notre convention collective modèle est à deux volets : un scénario pour les entreprises qui sont en difficulté et un autre pour les autres. **Cependant, il nous faut aussi être conséquents et ne pas octroyer un avantage à une seule entreprise au détriment des autres. Faire autrement serait irresponsable et créerait une compétition inéquitable dans l'industrie.** C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons que nous avons toujours privilégié la négociation d'un règlement modèle afin que les mêmes conditions de travail s'appliquent dans cette industrie.

Aussi, pour certaines entreprises, le SCEP exige une lettre de crédit (dont le montant sera versé dans la caisse de retraite advenant que l'entreprise se place sous la LACC ou déclare faillite) pour ramener le ratio de solvabilité à la cible fixée pour une année donnée lorsque les paiements d'amortissement versés et les rendements ne permettent pas d'atteindre la cible.

D'autre part, le SCEP exige aussi un mécanisme qui fait en sorte qu'advenant que la situation financière de l'entreprise s'améliore, il y ait accélération du calendrier d'amortissement, sans toutefois excéder les paiements cumulatifs d'amortissement qui auraient été versés en l'absence de mesures d'allègement. Il faut aussi souligner que les entreprises qui se prévaudraient de ce mécanisme d'allègement ne pourront verser de dividendes qu'à certaines conditions.

Bref, toutes ces variantes ont été pensées et imaginées avec le même objectif : maintenir au plus bas niveau possible le risque que les participants ont à supporter.

La fameuse question des bonis

Nous aimerions aborder la question des bonis versés aux hauts dirigeants des entreprises, bonis que même notre organisation a condamnés. Il faut en effet faire la différence entre la dénonciation de ces versements et le règlement auquel nous sommes parvenus. Si nous sommes les premiers à reconnaître que cette pratique est franchement choquante lorsque l'on considère que les travailleurs et travailleuses subissent des baisses salariales, **il faut tout de même remettre les éléments en perspective, car ce ne sont pas ces sommes qui auraient pu sauver les régimes de retraite en difficulté.** C'est pourquoi nous trouvons dangereux de ne considérer que cet élément (très vendeur politiquement, faut-il le reconnaître et le préciser) dans l'analyse du dossier, car dans les faits, la seule question des primes et bonus ne règlera pas tous les problèmes. En d'autres mots, il nous semble que faire avorter le projet tel qu'il est pour des considérations qui ne sont pas réellement centrales à la résolution du problème est inapproprié. **Le vrai débat ne repose pas sur la question de remettre ou non des**

bonis aux dirigeants, le seul et unique débat consiste à adopter des mesures d'allégement qui permettront de sauver des régimes de retraite, des rentes et des emplois !

Un projet de loi largement appuyé malgré tout

L'entente conclue entre le SCEP et AbitibiBowater et le projet de loi qui en découle ont été acceptés, nous le rappelons, par l'ensemble des travailleurs et travailleuses des usines AbitibiBowater du Québec, de l'Ontario et des Maritimes. Elle a aussi été acceptée par les travailleurs et travailleuses des autres usines AbitibiBowater au Québec syndiquées à la CSN. Comme indiqué plus haut, elle respecte aussi ce que les retraités ont exprimé lors de notre tournée d'information. Au surplus, plusieurs associations de retraités des usines AbitibiBowater et White Birch ont manifesté leur appui au projet de loi dont celles des usines de Laurentides, de Belgo, de Wayagamac, de Beaupré, de Baie-Comeau, de Gatineau et d'Amos. Les retraités de l'usine White Birch de Québec – Stadacona (**y incluant les travailleurs actifs**) ainsi que celle de Masson en Outaouais se sont aussi prononcés en faveur puisque dans leur cas, des négociations sont présentement en cours et leur régime de retraite est aussi menacé par le nouvel acheteur, Black Diamond, si ce projet loi n'est pas adopté. En effet, un scénario similaire à celui d'AbitibiBowater pourrait permettre la sauvegarde des régimes de cette compagnie qui est sous LACC et qui emploie 1000 travailleurs et travailleuses à Québec, Masson et Rivière-du-Loup.

Ceci étant dit, nous voulons aussi préciser que si nous avons eu le choix, jamais nous n'aurions voulu un tel résultat. Loin de nous, l'idée de prétendre que cette entente et le projet de loi qui en découle sont des victoires ou des solutions idéales.

Cependant, ce que nous avons fait, c'est de sauver autant que possible les emplois et les revenus des retraités. **Maintenant est-ce que tout est parfait ? Certainement pas, mais dans les circonstances, nous sommes convaincus d'avoir négocié la meilleure des ententes possibles, et ce, tant dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses actifs que celui des retraités et retraitées.**

D'ailleurs, si des retraités ne font pas confiance à l'avenir de cette industrie et qu'ils préfèrent se réfugier à la Régie des Rentes, ils auront l'option de quitter avec une réduction de leur rente de près de 25%, comme le prévoit le projet de loi 11.

En dernier lieu, il faut aussi mentionner que le retard ou encore pire, la non-adoption du projet de loi, a aussi des impacts sur d'autres dossiers dont notamment la relance de l'usine de Gatineau. C'est 350 emplois direct.

Conclusion

Il y a plusieurs façons d'examiner la situation. À partir du résultat final ou à partir du début. Sans une entente de financement allégé sur le régime de retraite, AbitibiBowater faisait faillite. C'était ça le début. On y croit ou on n'y croit pas et le SCEP y a cru et en était profondément convaincu. Si le régime de retraite était terminé, tous perdaient immédiatement, les retraités comme les actifs dont plusieurs seront à court terme des nouveaux retraités.

Nous tenons à rappeler que nous sommes le plus important syndicat dans le secteur de la forêt et de la transformation du bois au Canada et au Québec. À ce titre, nous avons dû

affronter depuis les dernières années, une succession de crises, des entreprises sous LACC, la réforme du régime forestier qui vient chambouler nos accréditations syndicales et les droits syndicaux et bien d'autres difficultés. En bref, nous en avons vu de toutes les couleurs. Mais dans tous les cas, nous avons toujours été là pour défendre l'intérêt de nos membres tout en répondant aux préoccupations des autres partenaires dans ce cas-ci ceux des retraités et des employeurs de l'industrie.

Nous l'avons démontré à de nombreuses reprises, nous sommes un syndicat responsable, disponible et à l'écoute, et nous le sommes dans les limites de la protection des intérêts de nos membres et dans le cas présent, des anciens membres.

Dans cet esprit, nous croyons que l'entente conclue entre AbitibiBowater et la Régie des rentes et notre organisation dont l'aboutissement se concrétise dans le projet de loi 11 est la meilleure solution que nous pouvions avancer pour la sauvegarde d'une importante industrie, des emplois et des régimes de retraite. C'est pourquoi nous vous demandons de nous appuyer dans le processus en faisant en sorte que le projet soit finalement adopté.

Nous vous remercions de votre invitation et de votre attention.